

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2017

**ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par

M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du second alinéa de l'article L. 2124-3 du code général de la propriété des personnes publiques, les mots : « conformément au » sont remplacés par les mots : « en application de la section 1 du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.